

FORMATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION SANTÉ, SÉCURITÉ & CONDITIONS DE TRAVAIL (CSSCT)

Habilitation par arrêté préfectoral n°825 du 25 avril 2017



DUREE

5 jours – 35 heures – 1^{er} mandat
3 jours – 21 heures – 2^{ème} mandat

OBJECTIFS

- Développer l'aptitude du stagiaire à repérer et mesurer les risques professionnels et à analyser les conditions de travail.
- Initier le stagiaire aux méthodes et procédés à mettre en œuvre pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail.

COMPETENCES VISEES

- Cerner les pouvoirs et les prérogatives du CSE en matière de SSCT
- Déceler et analyser les risques professionnels
- Analyser et améliorer les conditions de travail
- Contribuer et promouvoir la démarche globale de prévention des risques professionnels
- Accompagner l'entreprise dans l'application de la réglementation en matière de SSCT

POUR QUI

- Membres élus (titulaires et suppléants) au CSE et de la Commission SSCT

PREREQUIS

Aucun

PEDAGOGIE

Pédagogie active et participative.
Alternance d'apports théoriques, questions-réponses, QCM, exercices et mises en pratique.

EVALUATION

Questionnaire de positionnement.
Evaluation formative.
Evaluation de la satisfaction vis-à-vis du contenu de la formation, de son déroulement, de la prestation du formateur.

MOYENS D'ENCADREMENT

Formation assurée par un(e) Consultant(e) IPRP, expert(e) en santé, sécurité et conditions de travail

LIVRABLES

Support de cours.

PROGRAMME

I. LE ROLE ET LA MISE EN PLACE DE LA COMMISSION SANTE SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL (CSSCT)

- Quand créer une commission ?
- La composition de la commission
- La désignation des membres
- Le rôle et les missions de la CSSCT et de ses membres au sein du CSE
- Le fonctionnement de la CSSCT
 - o Les attributions de la CSSCT par délégation
 - o Les réunions de la CSSCT
 - o Les modalités de consultation de la part de l'employeur
 - o Le mandat et les heures de délégation des membres de la commission
 - o Le règlement intérieur de la commission
 - o Les moyens alloués
 - o La formation des membres
 - o Les expertises : le recours, imputabilité des frais d'expertise, choix et désignation de l'expert
- Connaître et respecter le champ d'intervention de la CSSCT
 - o Les inspections à réaliser au service de la santé et sécurité au travail (S&ST)
 - o Les enquêtes : intervenir en cas d'accident (de l'alerte à la conclusion de l'enquête)
 - o Comment gérer l'emploi des personnes handicapés et le reclassement du salarié inapte (AT/MP)
 - o Le droit d'alerte et de retrait
- Quels sont les niveaux de responsabilité en matière de SSCT
 - o Le contexte réglementaire en matière de SSCT : se repérer dans les textes
 - o Approche globale des responsabilités pénales relatives à la santé et à la sécurité au travail
 - o Les notions d'obligation de résultat et de faute inexcusable
 - o La délégation de pouvoir : comment la mettre en place ?
 - o Les obligations liées aux conditions de travail pour les salariés
 - o Les obligations juridiques en matière de pénibilité au travail

II. LA DEMARCHE GLOBALE DE PREVENTION

- L'importance de la prévention des risques
 - o Les enjeux de la prévention, le rôle et l'importance du Document Unique
- La stratégie de prévention de l'entreprise
 - o La place de l'EvRP dans la démarche globale de prévention de l'entreprise
- L'élaboration d'un projet de prévention au sein de son entreprise
 - o Les conditions de réussite d'une démarche de prévention
 - o Les objectifs de la démarche
 - o La mobilisation des ressources humaines et documentaires
 - o Organiser le travail pluridisciplinaire
 - o Le calendrier prévisionnel de la démarche
 - o Les enjeux et les obstacles liés à la mise en œuvre d'une démarche de prévention
 - o Le plan de communication
 - o À partir des objectifs de la démarche, quelles peuvent-être les différents critères d'évaluation ?

III. ORGANISATION, DANS SON CHAMP DE RESPONSABILITES, DE LA DEMARCHE EVRP AU SEIN DE SON ENTREPRISE

1. Identifier les risques

- Les différentes phases de l'EvRP
- Les risques d'atteinte à la santé des salariés de l'entreprise
 - o La notion de « risques professionnels »
 - o Les grandes familles de risques et les risques particuliers
 - o Focus : l'apparition des TMS et des RPS, le harcèlement moral et sexuel, la pénibilité au travail
 - o La situation de travail : le travail réel VS le travail prescrit



DUREE

5 jours – 35 heures – 1^{er} mandat
3 jours – 21 heures – 2^{ème} mandat

OBJECTIFS

- Développer l'aptitude du stagiaire à repérer et mesurer les risques professionnels et à analyser les conditions de travail.
- Initier le stagiaire aux méthodes et procédés à mettre en œuvre pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail.

COMPETENCES VISEES

- Cerner les pouvoirs et les prérogatives du CSE en matière de SSCT
- Déceler et analyser les risques professionnels
- Analyser et améliorer les conditions de travail
- Contribuer et promouvoir la démarche globale de prévention des risques professionnels
- Accompagner l'entreprise dans l'application de la réglementation en matière de SSCT

POUR QUI

- Membres élus (titulaires et suppléants) au CSE et de la Commission SSCT

PREREQUIS

Aucun

PEDAGOGIE

Pédagogie active et participative.
Alternance d'apports théoriques, questions-réponses, QCM, exercices et mises en pratique.

EVALUATION

Questionnaire de positionnement.
Evaluation formative.
Evaluation de la satisfaction vis-à-vis du contenu de la formation, de son déroulement, de la prestation du formateur.

MOYENS D'ENCADREMENT

Formation assurée par un(e) Consultant(e) IPRP, expert(e) en santé, sécurité et conditions de travail

DELAIS D'ACCES

Inter : selon calendrier
Intra : en concertation avec l'entreprise

ACCESSIBILITE

Locaux accessibles aux PMR.
Autres handicaps : nous contacter pour mise en place des moyens de compensation.

TARIF

Nous consulter.

PROGRAMME (SUITE)

- Les situations de travail qui peuvent générer des conséquences sur la santé et la sécurité des salariés
 - Analyser l'activité, les dysfonctionnements
 - Sélectionner les informations pertinentes
 - Les différentes situations de travail exposant à des facteurs de pénibilité, avec parfois des poly-expositions
- Les mesures de compensation
- L'analyse des situations de travail par l'observation et l'entretien avec les salariés
 - Le recueil des témoignages des travailleurs sur les risques qu'ils rencontrent
 - L'observation des situations de travail : méthodologie
 - La synthèse des informations nécessaires à l'EvRP
 - Comment prendre en compte le handicap et l'inaptitude au travail
 - Comment gérer le cas de harcèlement moral et sexuel au travail

⇒ **Étude de cas** : réaliser l'analyse d'une situation de travail

2. Évaluer les risques professionnels

- Quelle méthode EvRP est la plus adaptée au contexte de l'entreprise
 - Les différentes méthodes EvRP : systèmes de cotation des risques
 - Les outils d'évaluation correspondants à la méthode retenue

⇒ **Étude de cas** : évaluer la situation de travail identifiée précédemment

3. Analyser les accidents du travail et les maladies professionnelles

- La méthodologie visant à mener à bien une enquête
- S'organiser pour recueillir les faits
- L'analyse à posteriori par « l'arbre des causes »
 - Les éléments de l'accident à recueillir : le recueil des faits
 - Analyse de la situation de travail : méthodologie « l'arbre des causes » (INRS)
 - La procédure de déclaration d'un accident du travail
- Conclusions de l'enquête et la remontée d'informations

⇒ **Étude de cas** : construire et exploiter un arbre des causes suite à un accident de travail

IV. AGIR SUR LA SANTE, LA SECURITE ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL AU SEIN DE SON ENTREPRISE

- L'élaboration du plan d'actions de prévention au sein de son entreprise
 - Comment participer aux propositions des axes d'amélioration des conditions de travail et des actions de prévention des risques, y compris les risques émergents (RPS, pénibilité, ...)
 - La hiérarchisation des actions d'amélioration en y associant les ressources et les moyens et en s'appuyant sur les principes généraux de prévention
 - L'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du plan d'actions
- Les critères de résultats et l'utilisation des outils d'évaluation des actions conduites

⇒ **Étude de cas** : élaborer un plan d'actions de prévention suite à l'évaluation des risques réalisée précédemment

V. PROMOUVOIR UNE DEMARCHE DE PREVENTION PARTICIPATIVE

- Gérer et manager ensemble une politique de prévention
- La mobilisation des ressources externes et la promotion de la prévention en interne
- Comment communiquer sur le rôle et les actions du CSE en matière de SSCT
- L'élaboration du cadre de la formation des salariés à la sécurité

VI. OBSERVATION DES PRESCRIPTIONS LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES EN MATIERE DE SANTE ET SECURITE

- Les principales sources d'information relatives aux évolutions techniques et réglementaires
- Construire les modalités de surveillance de l'application réglementaire
- Mener une inspection

VALIDATION

Attestation de fin de formation.



Outremer Formation



0692 66 46 45



contact@outremerformation.com



outremerformation.com